



Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)

Groupe de rédaction No.3 sur la définition, le traitement et la protection des investisseurs et des investissements

ORDRE DU JOUR

Réunion du 24 avril 1997

GROUPE DE RÉDACTION NO.3 SUR LA DÉFINITION, LE TRAITEMENT ET LA PROTECTION DES INVESTISSEURS ET DES INVESTISSEMENTS

Ordre du jour

24 avril 1997

- | | | |
|----------|---|--|
| 1 | Adoption de l'ordre du jour | DAFFE/MAI/DG3/A(97)4 |
| 2 | Approbation du compte rendu succinct de la réunion du 26 mars 1997 | DAFFE/MAI/DG3/M(97)3 |
| 3 | Préambule | DAFFE/MAI/DG3(97)4 |
| | <u>Pour référence :</u>
Note de la Présidence
Draft Texts on Associating the OECD Guidelines with the MAI | DAFFE/MAI/DG3(97)5
DAFFE/MAI/IN(97)2 |
| 4 | Disposition concernant le non-abaissement des normes | DAFFE/MAI/DG3(97)7 |
| 5 | Article sur la formulation des réserves spécifiques des pays | |
| | -- Note de la Présidence | DAFFE/MAI/DG3(97)6 |
| | -- Aide-mémoire | DAFFE/MAI/DG3/M(97)3 |
| | <u>Pour référence :</u>
Choix d'articles d'accords en vigueur
Libéralisation et formulation des réserves spécifiques des pays | DAFFE/MAI/DG3/RD(97)10
DAFFE/MAI(97)11 and 14 |
| 6 | Rapport au Groupe de négociation | |
| 7 | Autres questions | |
| | -- Contributions des pays membres | |

Notes concernant l'ordre du jour

Point 3 : Préambule

Le Groupe de rédaction est invité à élaborer le texte du préambule, en fonction des résultats des discussions de février [DAFFE/MAI/DG3(97)4]. Etant donné que cette question sera examinée par le Groupe de négociation en mai, le Groupe est invité à soumettre un texte qui reflétera le plus clairement possible les questions où persistent certaines différences.

Point 4 : Disposition concernant le non-abaissement des normes

Le Groupe de rédaction est invité à finaliser un texte en vue d'une éventuelle disposition appelant les parties à l'AMI à ne pas abaisser leurs normes pour attirer l'investissement, en fonction des résultats des discussions de mars [DAFFE/MAI/DG3(97)7]. Etant donné que cette question sera examinée par le Groupe de négociation en mai, le Groupe est invité à soumettre un texte qui reflétera le plus clairement possible les questions où persistent certaines différences.

Point 5 : Article sur la formulation des réserves spécifiques des pays

Le Groupe de rédaction est invité à mettre au point un projet de disposition sur la formulation des réserves spécifiques des pays, en fonction des résultats des discussions de mars (voir l'aide-mémoire joint au document DAFFE/MAI/DG3/M(97)3).

Point 6 : Rapport au Groupe de négociation

Le Groupe est invité à établir un rapport au Groupe de négociation sur les questions qu'il aura examinées lors de la présente réunion.

Point 7: Autre questions

Ce point concerne les questions que les pays Membres souhaitent soumettre au Groupe de rédaction qui pourrait éventuellement les examiner.

Annexe

MANDAT REVISE DU GROUPE DE REDACTION N° 3

1. Le Groupe de rédaction, ouvert à la participation de toutes les délégations, est chargé d'établir des propositions de solution aux questions qui restent en suspens dans le texte et les commentaires consolidés.
2. Le Groupe fera rapport au Groupe de négociation en tant que de besoin.